



NOTE POUR LA CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE BILLARD AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Election complémentaire de l'Assemblée Générale du 22 Juin 2019 à VILLEFONTAINE

Lors de l'assemblée générale de la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes qui se déroulera à Villefontaine le 22 juin 2019, la ligue devra procéder à une élection complémentaire pour pourvoir à trois postes vacants au sein du comité directeur.

La liste des candidats, validée par la commission administrative, sera communiquée aux clubs pour le 23 mai 2019 au plus tard.

Extraits des textes officiels Statuts et RI Ligue

Statuts Article 2.2 - Le comité directeur

2.2.1 - Composition

La ligue est administrée par une instance dirigeante dénommée comité directeur et composée de dix à seize membres élus par l'assemblée générale. Tant que le nombre maximum de sièges prévu n'est pas pourvu, il sera procédé lors de chaque assemblée générale à un appel à candidatures et à des élections partielles.

Le comité directeur exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe de la ligue.

Le comité directeur est composé obligatoirement d'une ou plusieurs femmes, dont la représentation est garantie au sein du comité directeur par l'attribution d'un nombre de 4 sièges représentant 25% des sièges du Comité Directeur.

Des postes avec spécificité (femme, discipline sportive, médecin) peuvent être institués par le règlement intérieur.

2.2.2 - Élection

Les membres du comité directeur sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret uninominal à deux tours, pour une durée de quatre ans (ou jusqu'à la fin de l'olympiade dans le cas d'une élection en cours de mandat) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de dix-huit ans révolus le jour de l'élection et licencié(e)s sur le territoire de la ligue.

Règlement intérieur : Article 4.2 - Candidatures

Les candidatures aux élections du comité directeur doivent être adressées au secrétariat de la ligue par courrier électronique 45 jours avant l'assemblée générale.

Chaque candidature doit comprendre une lettre de motivation ou un projet qui est diffusé au corps électoral. Le candidat peut renseigner une spécificité, ou une discipline parmi les quatre.

La candidature doit être accompagnée d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, ou fourni au plus tard pour le jour de l'élection.

Procédure :

- Remplir le bordereau de candidature joint (2 pages) et la lettre de motivation
- Fournir un extrait de casier judiciaire de – de 3 mois. Disponible sur le site : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
- Envoyer le tout par courrier électronique **avant le 9 Mai 2019** à l'adresse mail : secretaire@billard-auvergne-rhone-alpes.com